

4. Amélioration de l'intermodalité vélos - autocars interurbains en Région Pays de la Loire

4.1 Contexte et objectif de l'action

Sur le linéaire de l'Eurovéloroute, la possibilité de transporter son vélo dans un autocar ou dans un bus souffre d'une trop grande hétérogénéité. Cette intermodalité gagnerait à être développée, en particulier pour le transport interurbain, car elle représente un complément, un moyen d'accès à la véloroute ou une possibilité pour les cyclotouristes de varier leur

itinéraire pour se rendre vers des lieux touristiques ou autres.

La présente fiche vise à exposer les lignes interurbaines retenues pour mettre en place une expérimentation d'embarquement des vélos, précise les solutions techniques choisies, et indique les montages possibles.

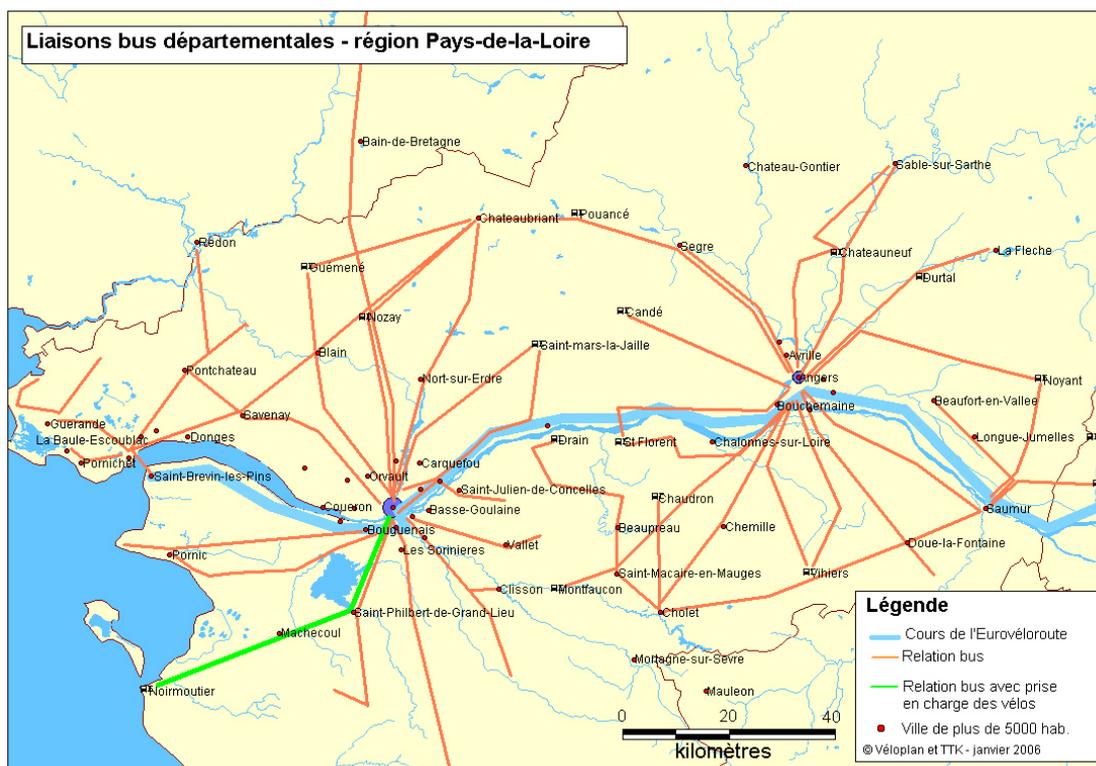


Illustration 1 : Vues d'ensemble des lignes d'autocar interurbain dans la Région Pays de la Loire (en rouge, les lignes d'intérêt pour les cyclotouristes)

| Département | Réseau | Ligne | Exploitant | Intérêt |
|------------------|-----------|---|------------------------------------|--|
| Loire Atlantique | lila | 16 : Saint-Nazaire – Pornic 15 : Saint-Nazaire – Frossay | Voyages Quérard Voyages Quérard | Traversée de la Loire au niveau de Saint-Nazaire |
| | | 3 : Nantes – Pornic | Voyages Lefort | Intérêt touristique |
| Maine et Loire | Anjou-bus | 5 : Angers – Gennes - Saumur | Compagnie des Autocars de l'Anjou | Ligne parallèle à la véloroute |
| | | 9 : Angers – Doue la Fontaine | | Ligne d'intérêt touristique |

Illustration 2 : Lignes interurbaines d'intérêt pour l'expérimentation de l'embarquement des vélos en Région Pays de la Loire.

4.2 Description sommaire de l'action

Loire-Atlantique

La traversée de l'estuaire de la Loire au niveau de Saint-Nazaire sera organisée par l'ouverture d'une ligne saisonnière nouvelle du réseau lila reliant Saint-Nazaire à Saint-Brévin-les-Pins par cars ou minicars. Cette ligne

reliera les itinéraires de la Loire à Vélo et de Vélocéan et permettra d'embarquer 6 à 8 vélos. Le type de système d'embarquement est en cours de détermination. Il pourra s'agir d'armoires à vélos ou d'aménagements intérieurs des cars et minicars.



Illustration 3 : Autocar du réseau Lila (SETRA Série S300) et rack arrière avec plate-forme sur un autocar de la Région Pays de la Loire effectuant la liaison Nantes-Noirmoutiers. Source : transbus / Région Pays de la Loire, J. Chaudronnier

Maine-et-Loire

Certaines lignes du réseau Anjou Bus permettent déjà d'embarquer les vélos dans la mesure où le matériel roulant le permet. Le transport des vélos y est gratuit.

Le transport étant délégué par le Conseil Général aux transporteurs par délégation de service public (de 2003 à 2011).

Dans le cadre de la mise en service de l'Eurovelo 6, il apparaît intéressant de développer l'intermodalité avec les vélos sur les lignes :

- > 5 : Angers – Gennes – Saumur
- > 9 : Angers – Doué la Fontaine

Le matériel utilisé sur ces lignes exploitées par la Compagnie des Autocars de l'Anjou, permet de transporter les vélos dans les soutes. Toutefois, le transport des vélos dans les soutes se heurte à des limites de sécurité pour les vélos et de capacité en cas de transport de vélos pour les groupes. En l'absence d'informations et d'expérience sur la demande de transport de vélos sur ces deux lignes, il est donc proposé de procéder de manière phasée :

1. une première expérimentation pourrait être lancée à court terme en informant de la possibilité d'embarquer les vélos et en améliorant le transport dans les soutes ou par l'acquisition d'armoires à vélos
2. une évaluation de la fréquentation des lignes concernées par les autocars permettra alors de vérifier la pertinence du service, de l'améliorer et éventuellement de l'étendre.



Illustration 4 : Exemple de vélo en soute, sans fixation, mais avec un revêtement sol spécial.



Illustration 5 : Exemple d'armoire porte vélo qui pourrait équiper les autocars de la Compagnie des Autocars de l'Anjou

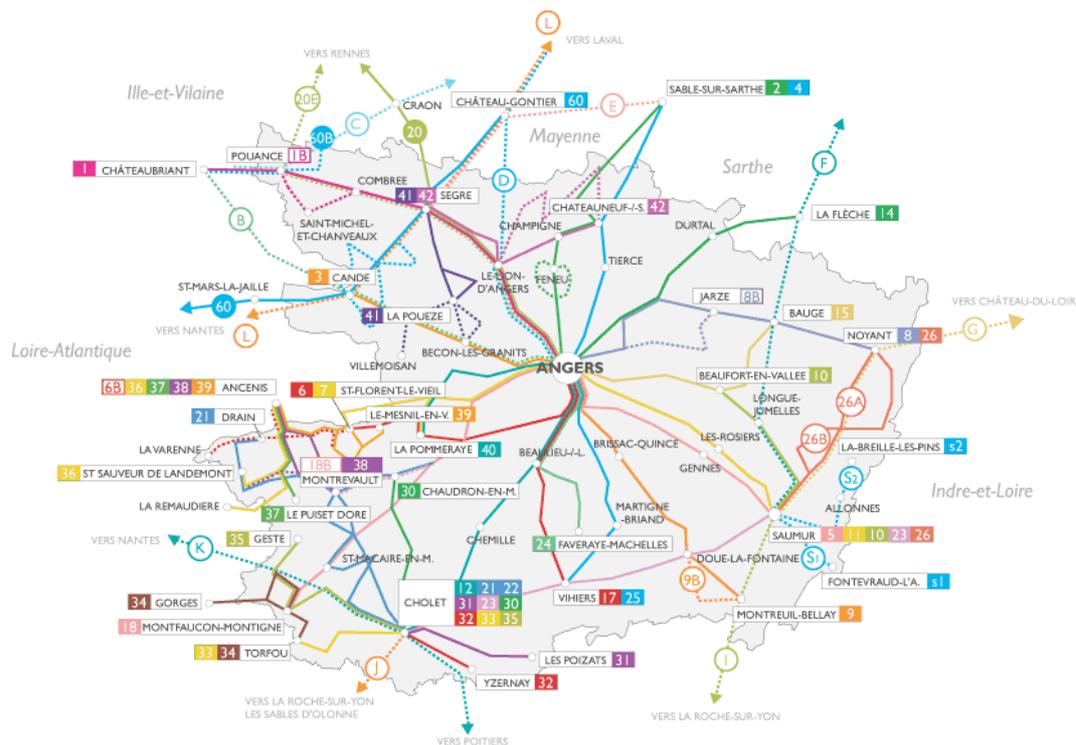


Illustration 6 : Plan du réseau Anjou bus

Diffusion de l'information :

L'information sur la création de la nouvelle navette en Loire-Atlantique et de la possibilité d'embarquer les vélos sur les lignes choisies du réseau Anjou bus sera une des clés de la réussite. Une première information sera relayée dans le cadre de la manifestation culturelle estuaire 2007 pour la navette de traversée de l'estuaire de la Loire. De la même manière, la fête du vélo en juin 2007 apparaît comme une bonne occasion pour diffuser l'information de la possibilité d'embarquer les vélos sur les lignes choisies du réseau Anjou Bus. Plus généralement les cyclotouristes qui préparent leurs randonnées doivent pouvoir accéder au maximum

d'informations depuis leur lieu d'habitation. Internet représente un outil de diffusion idéal à cet égard. C'est la raison pour laquelle il pourra être intéressant d'intégrer à la plate-forme « destineo », mais également « la Loire à vélo » non seulement les horaires des lignes interurbaines, mais également les informations sur les modalités d'embarquement des vélos. Enfin, une fiche horaire sera réalisée au même titre que les autres lignes horaires du réseau lila pour la navette et les fiches horaires des lignes retenues pour l'embarquement des vélos indiquera cette possibilité et les conditions d'utilisation du service.



Illustration 7 : La plate-forme Internet destineo permet d'organiser son voyage et d'accéder aux horaires de tous les transports en commun de la Région Pays de la Loire.



4.3 Montage – Maîtrise d’ouvrage

Les Conseils Généraux sont Maîtres d’Ouvrages pour de telles mesures.

En ce qui concerne le Conseil Général de Loire Atlantique est le Maître d’Ouvrage une consultation est en cours pour choisir le délégataire de service public qui prendra en charge l’exploitation de la ligne, éventuellement amenée à se transformer à terme en ligne régulière du réseau lila. Le cahier des charges de la délégation de service public tient compte des prescriptions portant sur le matériel roulant qui permettront l’embarquement des vélos. Le transporteur sera propriétaire du matériel roulant et du matériel d’embarquement des vélos correspondants.

Pour le Conseil Général de Maine et Loire, le montage diffère selon les choix qui seront opérés pour la

première phase : expérimentation avec transport des vélos en soute ou alors expérimentation avec le transport des vélos dans des armoires à vélos. La première solution ne demande pas d’investissement particulier, si ce n’est la diffusion de l’information qui pourra être prise en charge conjointement par les trois partenaires : Conseil Général, transporteur (C.A.A) et Centre Départemental du Tourisme. Dans le second cas, un montage de financement est à trouver pour l’acquisition des armoires à vélos qui serviront à l’expérimentation. L’évaluation de la première phase pourra être prise en charge conjointement par le transporteur, qui fera remonter l’information, et le Centre Départemental du Tourisme.

Pour la deuxième phase, le Conseil Général devra définir la pertinence d’un cahier des charges qui intégrerait les prescriptions pour le matériel permettant l’embarquement des vélos sur la base des résultats du suivi de l’expérimentation.

4.4 Délais - Budget

La ligne nouvelle de traversée de l’estuaire de la Loire sera mise en service à partir de l’été 2007 et fonctionnera sur une durée de 3 mois. Le budget alloué à l’acquisition du matériel roulant et du matériel d’embarquement n’est pas encore connu. L’achat des autocars ou minicars incombera au transporteur chois pour la délégation de service public. L’utilisation du pont de Saint-Nazaire étant gratuite pour les voitures particulières depuis le 1er octobre 1994, une tarification de la traversée de la Loire par les cyclotouristes n’est pas souhaitée par le Conseil Général. Ils devront donc s’acquitter d’un titre de transport d’un montant de 2 euros, au même titre que les voyageurs normaux.

Pour les lignes de Maine et Loire le budget devra être défini en fonction des choix opérés pour l’expérimentation :

- transport des vélos en soute avec amélioration de la sécurité des transports (revêtement de la soute et fixations) : budget minime ;
- transport des vélos dans des armoires à vélos : budget plus important de 6000 à 8000 euros par armoire.

La fête du vélo de juin 2007 apparaît comme une échéance possible de communication des nouveaux services en direction des usagers.

4.3 Montage – Maîtrise d’ouvrage

Les Conseils Généraux sont Maîtres d’Ouvrages pour de telles mesures.

En ce qui concerne le Conseil Général de Loire Atlantique est le Maître d’Ouvrage une consultation est en cours pour choisir le délégataire de service public qui prendra en charge l’exploitation de la ligne, éventuellement amenée à se transformer à terme en ligne régulière du réseau lila. Le cahier des charges de la délégation de service public tient compte des prescriptions portant sur le matériel roulant qui permettront l’embarquement des vélos. Le transporteur sera propriétaire du matériel roulant et du matériel d’embarquement des vélos correspondants.

Pour le Conseil Général de Maine et Loire, le montage diffère selon les choix qui seront opérés pour la

première phase : expérimentation avec transport des vélos en soute ou alors expérimentation avec le transport des vélos dans des armoires à vélos. La première solution ne demande pas d’investissement particulier, si ce n’est la diffusion de l’information qui pourra être prise en charge conjointement par les trois partenaires : Conseil Général, transporteur (C.A.A) et Centre Départemental du Tourisme. Dans le second cas, un montage de financement est à trouver pour l’acquisition des armoires à vélos qui serviront à l’expérimentation. L’évaluation de la première phase pourra être prise en charge conjointement par le transporteur, qui fera remonter l’information, et le Centre Départemental du Tourisme.

Pour la deuxième phase, le Conseil Général devra définir la pertinence d’un cahier des charges qui intégrerait les prescriptions pour le matériel permettant l’embarquement des vélos sur la base des résultats du suivi de l’expérimentation.

4.4 Délais - Budget

La ligne nouvelle de traversée de l’estuaire de la Loire sera mise en service à partir de l’été 2007 et fonctionnera sur une durée de 3 mois. Le budget alloué à l’acquisition du matériel roulant et du matériel d’embarquement n’est pas encore connu. L’achat des autocars ou minicars incombera au transporteur chois pour la délégation de service public. L’utilisation du pont de Saint-Nazaire étant gratuite pour les voitures particulières depuis le 1er octobre 1994, une tarification de la traversée de la Loire par les cyclotouristes n’est pas souhaitée par le Conseil Général. Ils devront donc s’acquitter d’un titre de transport d’un montant de 2 euros, au même titre que les voyageurs normaux.

Pour les lignes de Maine et Loire le budget devra être défini en fonction des choix opérés pour l’expérimentation :

- transport des vélos en soute avec amélioration de la sécurité des transports (revêtement de la soute et fixations) : budget minime ;
- transport des vélos dans des armoires à vélos : budget plus important de 6000 à 8000 euros par armoire.

La fête du vélo de juin 2007 apparaît comme une échéance possible de communication des nouveaux services en direction des usagers.

4.5 Suivi - Evaluation

Il sera intéressant de suivre cette mesure. Pour cela il est imaginable de demander aux conducteurs de relever le nombre de vélos transportés et de noter les manques et dysfonctionnement propres au service d'embarquement des vélos. La validation des tickets sur les oblitérateurs embarqués donnera une information supplémentaire sur la fréquentation de la ligne. Ces informations pourront alors être synthétisées et analysées par le Conseil Général de Loire Atlantique et

le Conseil Général de Maine et Loire en relation avec le Comité Départemental du Tourisme.

En ce qui concerne la navette de traversée de l'Estuaire de la Loire, une première exploitation des résultats de l'évaluation de 2007 pourra servir à déterminer la pertinence ou non de la période estivale de 3 mois en relation avec les données de fréquentation des itinéraires vélo disponibles par les Centres Régionaux ou Départementaux du Tourisme.

4.6 Synthèse

| | Loire Atlantique | Maine et Loire |
|----------------------------------|--|--|
| Description | Création d'un service de navette reliant Saint-Nazaire à Saint-Brévin-les-Pins | Équipement des lignes 9 et 5 du réseau anjou bus avec des armoires à vélos |
| Maîtrise d'Ouvrage | Conseil Général de Loire Atlantique | Conseil Général de Loire Atlantique |
| Délais | été 2007 | 1ère phase (expérimentation) : été 2007 2ème phase : à préciser |
| Estimation de budget | non précisé | à préciser |
| Forme de suivi-évaluation | exploitation des ventes de titres comptages | exploitation des ventes de titres comptages |